

BREF MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE
PROJET DE LA SOCIÉTÉ HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM (SHCSJ)
« AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM
SUR LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE-DU-NORD »

LE COUT RÉEL DU PROJET DE LA SHCSJ POUR HYDRO-QUÉBEC ET LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE
UN PRÉALABLE INCONTOURNABLE AU RECOURS À DE PETITES INSTALLATIONS DE
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

Mémoire présenté par Jean-Yves Bernard et Normand Gagnon
respectivement porte-parole et responsable des communications
de l'Association de Québec Solidaire Charlevoix-Côte-de-Beaupré-île-d'Orléans

Sommaire et recommandations

À première vue, le projet de la Société Hydro-Canyon Saint-Joachim semble répondre sur certains de ses aspects à de louables impératifs sociaux et environnementaux. Il est, nous dit-on, largement soutenu par la population de Saint-Joachim et de la MRC Côte-de-Beaupré qui en retirera de nouveaux revenus essentiels à son développement. De plus, il emprunte le créneau des énergies renouvelables, un choix justifié dans le contexte des changements climatiques qui laissent aujourd'hui entrevoir l'ampleur des dommages sociaux, environnementaux et économiques en l'absence de mesures propres à freiner l'augmentation des gaz à effet de serre.

La question se pose: ces caractéristiques suffisent-elles à faire de ce projet une contribution marquée à une économie solidaire, démocratique et écologique? Nous ne le croyons pas.

D'abord, la part des revenus soutirés de la vente d'électricité à Hydro-Québec (HQ) par la communauté (6%) nous semble faible par rapport à celles dont vont bénéficier le partenaire privé (10-12%) et les institutions prêteuses (plus de 50%). De plus, la formule de type PPP de l'entreprise et les ententes conclues entre les trois partenaires de la SHCSJ, de même qu'entre cette dernière et HQ, sont loin de nous convaincre de la capacité de la municipalité et de la MRC d'influencer véritablement les décisions. Le partenaire privé, Partenariat d'Énergie Hydro-Canyon Inc., société affiliée au Groupe Axor, contrôle déjà, nous semble-t-il, le développement du projet et contrôlera par la suite sa réalisation et sa gestion. De plus, le contrat de partenariat signé entre la municipalité, la MRC et Axor stipule que les décisions importantes devront être prises à une majorité de 75 % au conseil d'administration. Dans un tel contexte, comment est-il possible de prétendre que les élus aient le moindre pouvoir sur les décisions d'HCSJ? D'autre part, le caractère privé d'une entreprise constitue toujours une barrière infranchissable à l'obtention d'informations par les citoyens, même si leurs représentants siègent au CA, car ces derniers seront soumis à la règle de « la confidentialité nécessaire à une saine compétitivité ». Ajoutons enfin que ces représentants pourront dans certains cas se retrouver en situation de conflits d'intérêts quand, par exemple, des impératifs de rentabilité se confronteront à ceux de la protection du milieu.

En ce qui concerne la question énergétique, tous savent déjà que le Québec est en surplus de production et qu'HQ mettra sous peu en service des unités de production hydroélectrique de grande puissance. Du fait de l'impossibilité actuelle d'écouler les surplus de production au coût réel de production, il s'ensuit les pertes financières qu'auront à éponger l'ensemble des Québécois. Est-ce raisonnable de développer ainsi, dans une sorte de fuite en avant, le réseau hydroélectrique alors qu'on sait les impacts sur l'environnement et les communautés autochtones? Et à quelles conditions ce développement pourrait-il être encouragé? Pourquoi développer actuellement de petites centrales hydroélectriques? Surement pas pour développer une expertise comme on peut l'invoquer dans le cas de la filière éolienne ou dans celle de la biomasse. HQ détient déjà une expertise reconnue et de haut calibre en ce domaine.

Compte tenu de ces observations et interrogations,

1- Nous pensons que le projet soumis à la consultation n'est pas acceptable dans le contexte actuel.

2- Nous proposons que la Commission recommande au gouvernement du Québec

qu'il donne, dans le plus bref délai, mandat au BAPE de procéder à une enquête globale sur l'ensemble de la question énergétique du Québec (BAPE générique);

qu'à la suite du rapport du BAPE, il élabore une véritable politique de l'énergie reposant sur une analyse large et documentée de la situation.

3- Nous proposons que la Commission recommande au gouvernement du Québec de proposer des alternatives au soutien des communautés locales par le biais de politiques et de lois-cadres sur l'occupation du territoire, la décentralisation et la ruralité.

4- Nous proposons également, qu'advenant une recommandation favorable de la Commission au projet HCSJ, celle-ci soit conditionnelle à une réouverture de l'entente liant les partenaires d'HCSJ notamment en ce qui concerne

la majorité requise pour les prises de décisions 'importantes' au sein du CA de l'entreprise, cette majorité devant, selon nous, être de 51 % et refléter donc la distribution des actions avec droit de vote telle qu'elle apparaît au contrat liant la société HCSJ et HQ;

le versement des liquidités, après le paiement de la redevance à la municipalité de Saint-Joachim et à la MRC de la Côte-de-Beaupré; les décisions concernant la distribution de ces liquidités devraient revenir au CA d'HCSJ sur une base annuelle.

Pertinence énergétique et planification à long terme

Le 23 janvier dernier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) lançait ses consultations sur le projet Hydro Canyon Saint-Joachim (HCSJ); un projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne préparé par la municipalité, la MRC Côte-de-Beaupré et un partenaire privé, le Groupe Axor. Le projet s'inscrit dans le programme gouvernemental des petites centrales hydroélectriques (50 MW et moins) dont la gestion est confiée à Hydro-Québec (HQ) et doit satisfaire à certaines exigences, dont celles d'être contrôlé par la communauté et de faire l'objet d'un contrat d'achat d'énergie entre HQ et son promoteur. Ce contrat, signé en mai 2011, stipule en effet que 51 % des actions avec droit de vote de la société HCSJ seront conjointement détenues par la municipalité de Saint-Joachim et la MRC; il détermine aussi les modalités de fixation des prix d'achat de l'électricité à HCSJ par HQ, prix qui sera de 8,3 cents/kWh en 2015, la première année de production; ce qui, en 2015 toujours, devrait rapporter des revenus de plus de 400 000 \$ à la communauté locale et près du double au partenaire Axor. Le projet fait, semble-t-il, la quasi-unanimité parmi les citoyens et leurs élus en raison du potentiel de développement que permettent ces nouveaux revenus et des retombées économiques sur le milieu.

Sur la pertinence énergétique du projet

Ce projet, à l'instar des nombreux autres qui lui sont semblables par leur petite taille, tels par exemple les parcs éoliens et les usines de production d'électricité à partir de la biomasse, soulève toutefois la question de la pertinence actuelle de telles initiatives dans un contexte qui ne semble pas les favoriser: mise en service prochaine de très puissantes centrales hydroélectriques comme l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert et la Romaine-2, dormance de la centrale de Bécancour (qui coûte 150 000 \$/an à HQ), surplus de production d'électricité au Québec, faible prix de l'énergie sur le continent nord-américain, progression économique lente, etc.

En effet, si la société HQ achète l'électricité d'une centrale privée à 8,3 cents/kWh, s'il lui en coûte finalement 4 cents de plus pour la transporter et la distribuer au client ultime et si de plus elle ne peut récolter plus de 6 cents/kWh sur les marchés extérieurs comme c'est le cas actuellement (5,4 cents/kWh au premier trimestre 2012), il est clair que les pertes assumées par HQ pour la seule centrale HCSJ seront importantes considérant sa production annuelle estimée à 83 260 000 MWh: 5 millions de dollars annuellement, chiffre réajusté à 4,3 millions si l'on considère les retours à l'état sous forme de redevances hydrauliques, de taxes et d'impôts. C'est beaucoup pour des versements de dividendes annuels moyens de 500 000 \$ par année à la communauté (sur 20 ans). C'est beaucoup pour la création de deux emplois permanents, dont l'un à temps partiel, même si l'on considère les emplois indirects générés dans le milieu par les activités de la centrale. Et le bénéficiaire principal des revenus générés par la centrale sera l'institution prêteuse. L'analyse des flux monétaires sur 20 ans fournie par le promoteur montre en effet que la plus grande part de ces flux, soit 54 %, sera consacrée au remboursement de la dette, capital et intérêt. Qui paiera la note? Les consommateurs québécois, directement par des hausses de tarif d'électricité ou indirectement en raison de la baisse appréhendée des dividendes versés annuellement par HQ au gouvernement du Québec?

On pourra rétorquer que ces surplus nous sont bien utiles lors des pics de consommation domestique enregistrés certains hivers et qu'ils sont de plus des encouragements à l'investissement dans des entreprises énergivores comme celles de la production d'aluminium. Mais faut-il développer une production électrique tous azimuts, avec ce qu'elle implique d'investissements lourds et de dommages à l'environnement, pour assurer notre confort quelques jours par année... et encaisser des déficits le reste du temps? Des programmes d'efficacité énergétique bien menés pourraient d'ailleurs nous faire économiser, comme au Vermont, 5 % de la demande de pointe, ce qui représenterait ici au Québec les productions réunies des centrales en construction la Romaine et Rupert.

Nécessité de la planification à long terme

Le développement anarchique actuel de la production électrique à coup de décrets ministériels, parfois sous influence, et d'impératifs électoraux n'a rien pour nous rassurer. Le problème principal étant l'absence de planification à long terme qui s'explique évidemment par le manque de volonté politique mais aussi par le fait que nous ne disposons pas actuellement des outils qui la rendraient possible. En premier lieu, une vision d'ensemble de la situation énergétique du Québec et la fixation de priorités de développement pour le long terme par le biais d'une véritable politique énergétique - non pas de vagues orientations qui donnent des airs de rationnel à des décisions prises au jour le jour. Quand va-t-on enfin confier au Bureau d'audience publique sur l'environnement le mandat de dresser ce bilan essentiel à toute prise de décision? Enfin, un plan d'action vigoureux axé sur l'abandon progressif des énergies fossiles, non renouvelables soulignons-le, la réduction de notre consommation d'énergie et l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Dans un autre contexte, comme ceux, hypothétiques pour l'instant, du développement accéléré du transport collectif électrifié dans les grandes villes du Québec ou encore de la deuxième et troisième transformation pour les entreprises bénéficiant des tarifs L, peut-être que des initiatives comme celle de la mise en œuvre de petites centrales hydroélectriques apparaîtraient justifiées pourvu qu'elles satisfassent aux règles du développement durable. Tout développement de la production d'énergie devrait être légitimé non pas par des exportations soumises aux aléas économiques et politiques de nos voisins mais par des besoins intérieurs.

Et nous n'en sommes pas là.

Le soutien au développement des communautés régionales

Pour la région, il existe pourtant des alternatives à ce type de projets en PPP dont les citoyens ne récoltent que des miettes. Il va falloir toutefois que les initiatives de développement social et économique se concentrent sur les caractéristiques propres et fortes de la région: une exploitation écologique de la forêt qui obéit aux impératifs de création d'emplois locaux et d'une production répondant à des besoins régionaux, une agriculture à protéger et à orienter vers les services de proximité, un tourisme structurant assurant des emplois permanents et s'appuyant sur la protection et la mise en valeur de ses paysages riverains et montagneux exceptionnels; enfin des services à la population (santé, éducation et culture) assumés par et pour la collectivité.